

Conduite à tenir en cas d'évacuation d'incendie

Format :

Présentiel

Durée :

1 jour / 7 h

Référence :

SEC-CON-0801

Type de formation :

Formation qualifiante

Public :

Tout public.

Personnes en situation de handicap :

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez faire une formation ?

Merci de bien vouloir nous contacter en amont afin d'étudier ensemble vos besoins et les solutions les plus adaptées.

Objectifs de développement des compétences :

Comprendre le fonctionnement d'un feu, comment il évolue, comment il se propage.

Savoir réagir face à un début d'incendie (contrôlable), à un incendie non contrôlable.

Savoir prévenir l'ensemble des occupants d'un bâtiment de la présence d'un feu dans celui-ci.

Savoir transmettre une alerte vers le service adapté en cas de feu.

Savoir choisir l'extincteur en fonction de la nature du combustible, ou le trouver, comment s'en servir en toute sécurité.

Connaitre les dangers du monoxyde de carbone (CO) et comment il se produit.

Etre capable d'utiliser un extincteur face à un début d'incendie (exercice sur bac à feu gaz).

Connaitre la conduite à tenir face à une brûlure.

Pré-requis :

Aucun

Compétences et méthodes pédagogiques :

Les prestations de formation sont assurées par des formateurs professionnels qui utilisent des moyens pédagogiques adaptés.

Dans le cadre de session intra entreprise, possibilité de travailler sur vos projets afin de répondre à vos besoins spécifiques.

Supports de cours pédagogiques imprimés et/ou numérisés.

Répartition du temps (environ) :

Théorique 45%, Pratique 55%

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'auto-positionnement:

Un questionnaire d'auto-positionnement est adressé aux stagiaires en amont de la formation afin de l'adapter aux besoins et attentes des participants.

Évaluation à chaud par le biais de travaux pratiques.

Moyens techniques et pédagogiques :

Salle(s) de cours équipée(s) des moyens audiovisuels avec le matériel adapté à la formation (si besoin, ordinateur par stagiaire).

NB :

Code du travail sur la sécurité incendie :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Article R4227-28«

Réglementation en matière de formation incendie :

La réglementation est donc claire sur le fait que l'employeur doit mettre tout en oeuvre pour que les salariés (tous contrats confondus) puissent assurer leur sécurité et celle de leurs collaborateurs en cas d'incendie. La notion de formation extincteur obligatoire n'est pas précisée mais la « traduction » du code porte à croire que cela passe par la formation en sécurité incendie. Dernier aspect à prendre en compte? Faites le point avec votre assureur, il se peut que celui-ci exige que vos collaborateurs soient formés.

A noter que sont considérés équipiers de première intervention (EPI), les salariés ayant suivi une formation en sécurité incendie (manipulation des extincteurs et gestion de l'évacuation intégrant les guides files et serres files).

Possibilité en 1/2 journée/groupe si petit effectif.

Modalité et délai d'accès à la formation :

Toutes nos formations sont réalisées à la demande et en fonction des souhaits de nos clients.

Nous pouvons également réaliser des formations sur-mesure à partir de programmes existants ou en construisant un programme spécifique à partir de vos objectifs.

Merci donc de bien vouloir nous contacter par courriel ou par téléphone afin de définir ensemble les dates et modalités de formation souhaitées.

Tarif :

Nous contacter pour devis personnalisés.

Programme de la formation

1. La conduite à tenir en cas d'incendie et de départ de feu

Les conséquences des incendies

La combustion

Les modes de propagations

Les classes de feu

Les modes d'extinction

Les agents extincteurs

Description des extincteurs

Règles de sécurité pour l'utilisation des extincteurs

L'emplacement des extincteurs

Rappel des procédures en vigueur dans l'établissement

Notions sur l'alarme & l'alerte

2. La prévention

Questions diverses

3. Partie Pratique

Visualisation sur site des outils de sécurité incendie

Utilisation par l'ensemble des participants des extincteurs sur feux réels (Sur générateur de flammes ne produisant ni salissures ni fumée)

Nous contacter :

Dominique Odillard : 05 24 61 30 79

Version mise à jour le 19/09/2021